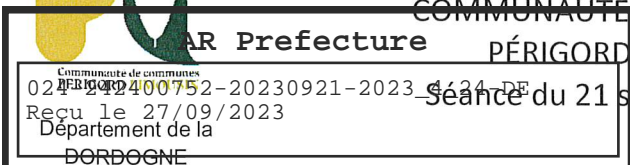




Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2023-4-24



PÉRIGORD-LIMOUSIN

Séance du 21 septembre 2023

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

Négrondes

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :

12/09/2023

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 30

Pouvoirs : 5

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, COTTA Solange (suppléante de P. BRUN)

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DESSOLAS Frédéric, COUTURIER Pierre-Yves, PETIOT Tony, BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante Solange COTTA), CHIPEAUX Raphaël (pouvoir à B. Lagarde), DUTHEIL Frédéric (pouvoir à I Hyvoz), , DEGLANE Christine (pouvoir à AS Esclavard), MAGNE Muriel (pouvoir à P. Gimenez), SAERENS Grégory (pouvoir à JL Faye),

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

Etude de transfert de la compétence assainissement : plan de financement et demande de subvention à l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE

Afin de couvrir les dépenses liées à la préparation du transfert de la compétence assainissement collectif vers la Communauté de Communes Périgord-Limousin (compétence à transférer obligatoirement d'ici le 1er janvier 2026), la Communauté de communes Périgord-Limousin peut solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le % de subventions potentiellement mobilisable à ce titre auprès de cette agence s'élève à hauteur de 50 % des dépenses totales en € hors taxes du coût des prestations concernées.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 22 septembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20230921-2023_4_24-DE

Recu le 27/09/2023

Le plan de financement de cette opération se présente de la façon suivante :

Nature des dépenses	Montant HT	Financier	Montant prévisionnel
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage conduite par l'ATD 24	9 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	44 897,50 € (50% des dépenses totales)
Frais d'ingénierie relatifs portant sur la préparation du transfert de la compétence assainissement collectif vers la communauté de communes Périgord-Limousin	70 795 €	Communauté de communes Périgord-Limousin	44 897,50 €
Frais divers et imprévus	10 000 €		
Total	89 795 €	Total	89 795 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une subvention d'un montant de 44 897,50 euros afin couvrir une partie des dépenses présentées dans le plan de financement ci-dessus, correspondant à l'étude du transfert de la compétence assainissement collectif vers la communauté de communes Périgord-Limousin
- **AUTORISE** le président de la communauté de communes Périgord Limousin à signer tout document relatif à cette affaire, permettant de solliciter cette subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 22 septembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

